



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/22628  
22 mai 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 8 MAI 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE SAINTE-LUCIE AUPRES  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, que le Gouvernement de Sainte-Lucie appuie sans réserve les aspirations de la République de Corée à devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. Sainte-Lucie considère que l'admission de la République de Corée à l'Organisation serait conforme au principe de l'universalité consacré dans la Charte.

A cet égard, le Gouvernement de Sainte-Lucie appuie le mémorandum du Gouvernement de la République de Corée figurant dans le document du Conseil de sécurité S/22455 du 9 avril 1991.

Je vous serais obligé des bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Charles S. FLEMMING

-----